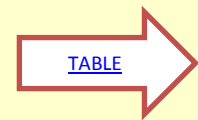


INDEX – 2016 JUIN

(Accès direct en cliquant sur les liens en bleu)



POINT A AJOUTER A L'ORDRE DU JOUR

AFFAIRES SCOLAIRES

[INTERVENTION DE Mme LEMAITRE SUR LA DELEGATION AUX AFFAIRES SCOLAIRES](#)

[TARIFICATION DU SERVICE PERISCOLAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2016-2017](#)

ASSAINISSEMENT

[ASSAINISSEMENT : RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE UNITE DE TRAITEMENT DE 700 EH](#)

BUDGET

[AIDE FINANCIERE DU DEPARTEMENT POUR LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES](#)

[ARGENT DE POCHE : PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE ENVELOPPE BUDGETAIRE DE 300€ SOIT 20 MISSIONS D'UNE DEMI-JOURNEE](#)

[RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES](#)

[PROPOSITION DE REMISE SUR LES PENALITES DE RETARD – TRAVAUX DU GROUPE SCOLAIRE](#)

CONSEIL DES JEUNES

[INTERVENTION DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES POUR LA PRESENTATION DE 2 PROJETS](#)

TRAVAUX - EQUIPEMENT

[AVENANT SUR LE SYSTEME DE PROTECTION ALARME](#)

URBANISME

[URBANISME / LOTISSEMENT LE HOUGA II : VALIDATION DES MODIFICATIONS DU REGLEMENT ET PRESENTATION DU DEVIS DU GEOMETRE](#)

SEANCE DU VENDREDI 17 JUIIN 2016



[TABLE](#)

Nombre de conseillers présents : 12/14

POINT A AJOUTER A L'ORDRE DU JOUR

M. le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

L'intervention de Mme Manuela LEMAITRE sur la délégation aux affaires scolaires.

Le Conseil valide cet ajout à l'unanimité des 12 membres présents.

[INDEX](#)

INTERVENTION DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES POUR LA PRESENTATION DE 2 PROJETS

Rapporteur : Manuela LEMAITRE

Deux projets ont été présentés par les jeunes élus du CMJ :

La création d'un terrain multisport par Laurianne LEPASLIER.

Jean-Claude MORIN, Emilie GEFFROY, Pierre-Yves LEMONT, René SAUDRAIS, Gilbert REGNAULD l'accompagneront dans ce projet.

Et celle d'un foyer des jeunes par Pauline FISCHER.

Elle sera accompagnée dans ce projet, y compris pour le sondage auprès de la population des jeunes, par Jean-Noël BLOCHER, Sylvie LEMARCHAND, Jean-Claude MORIN, Serge DURAND, René SAUDRAIS.

[INDEX](#)

ARGENT DE POCHE : PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE ENVELOPPE BUDGETAIRE DE 300€ SOIT 20 MISSIONS D'UNE DEMI-JOURNEE

Rapporteur : Manuela LEMAITRE

Mme LEMAITRE présente le dispositif "Argent de poche" qui est coordonné par le Point Info Jeunesse Bretagne Romantique et qui a été mis en place en juillet 2014 sur le territoire.

Dans le cadre de ce dispositif, les jeunes de 16-17 ans peuvent effectuer des petits travaux de peinture, d'entretien de locaux et d'espaces verts, des tâches administratives... Une contrepartie financière de 15€ par demi- journée travaillée est versée.

Il s'agit :

- d'impliquer les jeunes dans l'amélioration de leur cadre de vie,
- de valoriser aux yeux des adultes le travail effectué par les jeunes,
- d'améliorer l'image des jeunes dans la commune,
- d'impliquer les communes dans une action en direction des jeunes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (13 voix Pour)

- VALIDE l'attribution d'une enveloppe budgétaire de 300€ au dispositif « Argent de Poche », soit 20 missions d'une demi-journée.

[INDEX](#)

RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES

Rapporteur : Serge DURAND

1. Par délibération en date du 17 décembre 2015, le conseil communautaire a approuvé l'élargissement du champ de compétences de la Communauté de communes Bretagne romantique à travers la compétence optionnelle « financement du contingent SDIS »
2. Par délibération en date du 30 avril 2015, le conseil communautaire a approuvé la création du service commun Autorisations du Droit des Sols (ADS) à compter du 1^{er} juillet 2015 et de prendre le relais des services de l'Etat (CGCT art. L5211-4-2) pour l'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS) pour les communes membres, hormis celles assujetties au RNU, et jusqu'au 1^{er} janvier 2017 celles disposant d'une carte communale ou celles exerçant en propre l'instruction de leur dossier ADS.
3. Par délibération du 18 mai 2015 et par convention signée entre la communauté de communes et ses communes membres il a été décidé :

- de répartir les coûts du service de la façon suivante :

- Communauté de communes : 40% du prix de revient d'un dossier équivalent permis de construire (EPC)
- Communes : 60% du prix de revient d'1 dossier EPC
- -Le coût par commune de cette prestation est imputé sur le montant des allocations compensatrices attribuées par la Communauté à chaque commune en année N+1

Le montant des charges transférées lors du transfert d'une compétence entre communes et communauté de communes est déterminé par une commission d'évaluation des charges (article 1609 nonies C du Code Général des Impôts -CGI). Cette commission locale est une commission permanente qui pourra être amenée à se prononcer tout au long de la vie du groupement en cas de nouveaux transferts de charges.

Compte tenu du régime fiscal de la communauté de communes, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) procède à l'évaluation du montant de la charge financière transférée de la communauté de communes à la commune.

A ce titre, la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), réunie le 27 avril 2016, a rendu son rapport ci-joint.

Une fois adopté au sein de la CLECT, le rapport doit être obligatoirement soumis aux conseils municipaux des communes membres de l'EPCI pour validation.

Monsieur le Maire propose D'APPROUVER le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 27 avril 2016 ainsi que le montant des charges nettes transférées par les communes membres à la communauté de communes au titre du transfert de la compétence « financement du contingent SDIS » et du coût du service ADS au 2nd semestre 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (13 voix Pour)

[INDEX](#)

- APPROUVE le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 27 avril 2016 ainsi que le montant des charges nettes transférées par les communes membres à la communauté de communes au titre du transfert de la compétence « financement du contingent SDIS » et du coût du service ADS au 2nd semestre 2015.

ASSAINISSEMENT : RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE UNITE DE TRAITEMENT DE 700 EH

Rapporteur : Gilbert REGNAULD

Madame Aurore MERLET de la société NTE présente à l'Assemblée les résultats de l'Appel d'Offres pour la construction d'une nouvelle station d'épuration.

6 offres ont été présentées

Critères inscrits au règlement de consultation	Coef	NOTATION DES OFFRES											
		ERSE Etude		SCIRPE Offre de base		SCIRPE Offre variante		Jean VOISIN		Groupement SOGEA AH & PVE & BHD Env.& Eco Bird		EPUR Ouest	
		Notes sur 10	Note coeff.	Notes sur 10	Note coeff.	Notes sur 10	Note coeff.	Notes sur 10	Note coeff.	Notes sur 10	Note coeff.	Notes sur 10	Note coeff.
Valeur technique	60	8.05	48.30	6.80	40.80	7.80	46.80	7.30	43.80	8.20	49.20	7.25	43.50
Prix des prestations	30	9.12	27.37	7.10	21.29	10.00	30.00	8.54	25.63	9.44	28.33	8.45	25.35
Délais de réalisation	10	7.79	7.79	7.33	7.33	7.53	7.53	7.50	7.50	8.67	8.67	8.50	8.50
TOTAL	100		83.45		69.42		84.33		76.93		86.21		77.35
Classement			3		6		2		5		1		4

Suite à l'analyse des offres, la Société NTE a proposé de retenir l'offre du groupement SOGEA Atlantique Hydraulique/BHD Environnement/ECP/BIRD pour un montant de 354 904€ HT.

Cette offre a également été retenue par la Commission « Station d'Épuration » qui s'est réunie le 16 juin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (13 voix Pour)

INDEX

- DECIDE de retenir le groupement SOGEA Atlantique Hydraulique/BHD Environnement/ECP/BIRD pour un montant de 354 904€ HT.
- AUTORISE M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de cette délibération

AIDE FINANCIERE DU DEPARTEMENT POUR LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Rapporteur : Manuela LEMAITRE

Le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine a décidé d'apporter un soutien financier aux communes de moins de 2000 habitants pour accompagner la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

Cet appui financier se traduit par une dotation de 25€ par élève résidant à Trévérien et qui fréquente une école primaire publique ou privée engagée dans la réforme à Trévérien ou ailleurs.

111 élèves résidant à Trévérien sont scolarisés dans une école primaire publique ou privée engagée dans la réforme pour l'année scolaire 2015-2016 conformément aux effectifs arrêtés par l'Education Nationale au 24 septembre 2015.

M. le Maire propose donc au Conseil municipal de solliciter une aide de 25€ par enfant auprès du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires (soit un montant de 2 775€).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (13 voix Pour)

INDEX

- DECIDE de solliciter une aide de 25€ par enfant auprès du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires (soit un montant de 2 775€).
- AUTORISE M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de cette délibération

AVENANT SUR LE SYSTEME DE PROTECTION ALARME

Rapporteur : Serge DURAND

Pour information

A notre demande, la société DELTA2S nous a transmis une proposition d'évolution de la centrale alarme adaptée à l'éventuelle mise en place d'un futur transmetteur vocal.

L'évolution de la CENTRALE NOVALIS T2 avec 8 zones extensibles à 32 avec 4 territoires et 50 codes utilisés avec certification NFA2P-2 boucliers, permettrait avec une carte relais programmable (à commander par la suite) de mettre un transmetteur vocal ce qui n'aurait pas été possible avec les claviers de base.

Le remplacement des deux centrales a été négocié pour un montant de 300€ HT (matériel et pose).

Compte tenu de l'urgence, l'avenant a été signé dans le cadre de la délégation du Maire.

PROPOSITION DE REMISE SUR LES PENALITES DE RETARD – TRAVAUX DU GROUPE SCOLAIRE

Rapporteur : René SAUDRAIS

Des retards dans l'exécution des travaux de groupe scolaire ont été constatés pour différentes entreprises, pour des raisons indépendantes de leur volonté (cessation d'activité de l'entreprise pour le lot électricité, intempéries)

Dans le cadre du marché des travaux du groupe scolaire, il a été prévu une pénalité de 150€ par jour de retard en cas de dépassement de délai (Article 7 du CCAP / Cahier des Clauses Administratives Particulières).

L'application de cette pénalité prévue à l'article 7 du CCAP est obligatoire, ou doit faire l'objet d'une décision de remise gracieuse de la part de l'Assemblée délibérante.

M. Le Maire propose de faire une remise sur les pénalités de retard qui sera applicable à toutes les entreprises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 11 voix Pour et 2 Contre

[INDEX](#)

- DECIDE de faire une remise gracieuse sur les pénalités de retard prévues à l'article 7 du CCAP et que cette remise est applicable à l'ensemble des entreprises du marché du groupe scolaire.

TARIFICATION DU SERVICE PERISCOLAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2016-2017

Rapporteur : Manuela LEMAITRE

Mme Manuela LEMAITRE rappelle les tarifs cantine, garderie et aide aux devoirs appliqués pour l'année scolaire 2015-2016 et propose de les maintenir pour l'année scolaire 2016-2017, soit :

Pour la cantine :

Repas enfant : 3.20 €

Repas adulte : 4.70 €

Pour la garderie :

La demi-heure de garderie est à 1.00 €

Le quart d'heure : 0.50 €.

Demi-tarif à 0.50 € par demi-heure à partir du 2^{ème} enfant et plus.

Pour l'aide aux devoirs :

2.50 € par enfant (durée : 1h15)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (13 voix Pour)

- VALIDE les tarifs ci-dessus pour l'année scolaire 2016-2017. Ils seront applicables à partir du jeudi 1^{er} septembre 2016

Concernant les TAP (Temps d'Accueils Périscolaires), Mme LEMAITRE présente les éléments chiffrés suivants :

- Estimation du coût des TAP pour l'année scolaire 2016-2017 : 10 300€
- Subvention de l'Etat (90€ par enfant) : 9 000€
- Estimation du reste à la charge de la commune : 1 300€

Aussi, il est proposé :

- des TAP gratuits aux enfants uniquement 2 jours par semaine.
- un accueil périscolaire payant pour les enfants qui ne sont pas prévus aux TAP :

Tarif : 1€ le créneau horaire de 15h30/15h45 à 16h45.

Ces tarifs seront applicables à la prochaine rentrée scolaire, à compter du jeudi 1^{er} septembre 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (13 voix Pour)

- VALIDE les tarifs ci-dessus pour l'année scolaire 2016-2017. Ils seront applicables à partir du jeudi 1^{er} septembre 2016

[INDEX](#)

URBANISME / LOTISSEMENT LE HOUGA II : VALIDATION DES MODIFICATIONS DU REGLEMENT ET PRESENTATION DU DEVIS DU GEOMETRE

Rapporteur : Pierre-Yves LEMONT

M. LEMONT présente à l'Assemblée la proposition de révision du règlement du lotissement Le Houga II (cf. page finale).

Cette modification du règlement et la réalisation du plan de composition nécessite l'intervention d'un géomètre expert. Un seul devis a été reçu de la société Quarta pour un montant de 743€HT, soit 891.60€ TTC.

Mme LEMAITRE Manuela, habitant le lotissement Le Houga II, ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (12 voix Pour)

- VALIDE la révision du règlement du lotissement Le Houga II.
- DONNE SON ACCORD pour le devis de la société Quarta pour un montant de 743€HT, soit 891.60€ TTC.

[INDEX](#)

INTERVENTION DE Mme LEMAITRE SUR LA DELEGATION AUX AFFAIRES SCOLAIRES

Mme LEMAITRE s'adresse à l'Assemblée :

« Une fois encore, le dernier conseil d'école du jeudi 09 juin a principalement porté sur les mêmes réclamations concernant les moyens et équipements alloués par la commune à l'école. En remettant ainsi en cause les décisions du conseil municipal, le conseil d'école établit un rapport d'adversité avec les élus délégués. Notre place se cantonne alors à un rôle de figuration et d'enregistrement des doléances.

Parallèlement Jean Noël et moi travaillons avec enthousiasme sur des projets périscolaires pour la rentrée 2016-2017. Mais le temps à consacrer aux seules affaires scolaires ne nous permet plus d'avancer utilement et sereinement sur ces projets pourtant essentiels eux aussi pour les enfants de Trévérien.

En ce qui me concerne et après avoir pris le temps nécessaire de la réflexion, je ne vois plus ce qui pourrait apaiser ou résoudre les tensions en conseil d'école. C'est donc avec tristesse que je renonce à la partie de ma délégation dédiée à ces affaires scolaires. Par conséquent je ne participerai plus aux conseils d'école.

Je tiens à vous dire que cela ne remet en cause aucune de mes autres délégations pour lesquelles mon engagement reste intact et que je veux continuer à servir avec la même conviction. »

Suite à cette intervention, M. le Maire remercie Mme LEMAITRE pour son implication et son engagement et prend acte de sa décision de renoncer à la partie de sa délégation dédiée aux Affaires Scolaires.

Les membres du Conseil municipal prennent également acte de cette décision.

Pour information :

Suite à la décision de Mme Manuela LEMAITRE, Mme Emilie GEFFROY et M. Jean-Noël BLOCHER se sont également retirés de la Commission des Affaires Scolaires.

INDEX

TABLE DES MATIERES - 2016 Juin

SEANCE DU VENDREDI 17 JUIN 2016	2
POINT A AJOUTER A L'ORDRE DU JOUR	2
INTERVENTION DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES POUR LA PRESENTATION DE 2 PROJETS	3
ARGENT DE POCHE : PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE ENVELOPPE BUDGETAIRE DE 300€ SOIT 20 MISSIONS D'UNE DEMI-JOURNEE	4
RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES	5
ASSAINISSEMENT : RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE UNITE DE TRAITEMENT DE 700 EH	6
AIDE FINANCIERE DU DEPARTEMENT POUR LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES	7
AVENANT SUR LE SYSTEME DE PROTECTION ALARME	8
PROPOSITION DE REMISE SUR LES PENALITES DE RETARD – TRAVAUX DU GROUPE SCOLAIRE	9
TARIFICATION DU SERVICE PERISCOLAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2016-2017	10
URBANISME / LOTISSEMENT LE HOUGA II : VALIDATION DES MODIFICATIONS DU REGLEMENT ET PRESENTATION DU DEVIS DU GEOMETRE	11
INTERVENTION DE Mme LEMAITRE SUR LA DELEGATION AUX AFFAIRES SCOLAIRES.....	12